

Inculpée, Joëlle Milquet démissionne

La ministre de l'Éducation remet son mandat au parlement

C'est un coup de tonnerre pour l'enseignement... Joëlle Milquet, la ministre de l'Éducation, démissionne alors qu'elle vient d'être inculpée de prise d'intérêt dans le dossier des emplois fictifs pour sa campagne électorale de 2014. Si l'ancienne présidente du cdH remet son mandat entre les mains du Parlement ce lundi, elle assure n'avoir rien à se reprocher et bénéficie du soutien de ses enfants.

Telle une épée de Damoclès, le dossier des collaborateurs litigieux engagés au cours de la campagne électorale de 2014 alors qu'elle était ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, n'a pas cessé de suivre Joëlle Milquet. Le parquet général de Bruxelles n'a pas lâché l'Humaniste. Tout d'abord en ouvrant une information judiciaire à son encontre, ensuite une instruc-

tion et, pas plus tard que la semaine dernière, en l'inculpant pour prise illégale d'intérêt.

Ce à quoi la ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance ne s'attendait pas. Tout juste rentrée de vacances en famille à Marrakech, elle a pris connaissance par courrier de son inculpation.

Un acte de procédure « *infondé et précipité* » a-t-elle expliqué ce lundi au cours d'une conférence de presse qu'elle a initiée pour annoncer qu'elle quittait ses fonctions.

L'ancienne présidente du cdH se sent « *victime d'une profonde injustice et d'un acharnement certain* » à son encontre. C'est pourquoi elle remet son mandat entre les mains du Parlement. « *Je prends cette décision sereinement et je ne veux pas que mon intégrité soit remise en cause. Cette inculpation n'est pas juste, mais je réagis de manière responsable* »,

défend Joëlle Milquet.

COLLABORATEURS FANTÔMES

Celle-ci soutient que « *cette affaire n'en est pas une* ». Pour rappel, la ministre est soupçonnée par la justice d'avoir engagé des collaborateurs fantômes, selon des révélations parues dès le 13 février 2014 dans l'hebdomadaire « Le Vif ». Ce dont elle s'est toujours défendue : « *L'engagement de ces collaborateurs était tout à fait régulier, des collaborateurs m'ont suivie à l'Éducation. Il n'est donc en rien question d'emplois fictifs* ».

Si elle fait un pas de côté, Joëlle Milquet choisit toutefois de sortir de la réserve qu'elle s'était imposée par « *respect du travail des autorités judiciaires et malgré de nombreuses violations du secret de l'instruction qui m'ont été à chaque fois préjudiciables* ». La femme politique s'est d'ailleurs confiée sur les difficultés rencontrées depuis le début de l'enquête

« *aux conséquences humaines difficiles* ». Et pour cause, « *mes comptes ont été fouillés à fond mais aucune irrégularité n'a été constatée* ».

L'avenir de Joëlle Milquet ? Incertain. La femme politique bénéficie en tout cas du soutien de ses proches dont ses enfants qui l'ont réconforté. « *Ce n'est pas*

maman, tu pourras passer plus de temps avec nous ».

Des moments parfois négligés par l'élue en raison de « *son idéal* » et de « *son sens de l'intérêt général* ». Et de conclure : « *Non, la politique n'est pas méprisable comme j'ai pu le ressentir au cours des auditions. Non, être militant et défendre un projet de société n'est pas mal-sain* ».

YOLANDE NIMY

Selon ses avocats

« Une décision précipitée du juge »

Pour M^{re} Adrien Masset et Laurent Kennes l'inculpation de leur cliente est surprenante et, qui plus est, s'inscrit dans le cadre d'une instruction menée « *jusqu'à présent exclusivement* » à charge. « *À la connaissance de Joëlle Milquet, il n'a même pas encore été procédé à l'audition des principaux responsables de son cabinet ou de la grande majorité des personnes concernées telles que cinq des six personnes visées dans le premier article du Vif* ».

Pour les conseils de la ministre,

il aurait été plus sage d'attendre les résultats de « *nombreux devoirs d'enquête en cours* ». Alors pourquoi un tel empressement ? M^{re} Masset et Kennes suggèrent le départ du juge instruction Lutgenz en charge du dossier vers d'autres fonctions. « *Cette décision peut être qualifiée de hâtive car elle arrive, étonnamment, à quelques jours de sa désignation à la Cour de cassation, sans laisser le soin à son successeur qui reprendra l'instruction de prendre cette décision en connaissance de cause une fois tous les devoirs*

d'instructions accomplis ».

Par ailleurs, des questions de procédure se posent. Tel que le fait que Joëlle Milquet ait été interrogée avant les collaborateurs concernés alors qu'« *il est d'usage qu'un ministre soit auditionné en fin de procédure* ».

Idem pour l'acte d'inculpation. « *Dans ce genre de procédures, la règle veut que l'inculpation intervienne en fin de procédure, quand tous les devoirs à charge et à décharge ont été accomplis surtout quand on sait ce que peut signifier ce type de décision aussi*

infondée, injuste et légère soit-elle, pour une personnalité politique, contrairement à un justiciable n'exerçant pas un mandat public important », déplorent ses avocats.

Ces derniers insistent également sur le fait qu'une inculpation ne constitue pas un jugement. Elle peut mener à un abandon des poursuites pénales ou à un acquittement. Ce qui ne fait nul doute pour eux, « *Madame Joëlle Milquet ne sera pas condamnée* ».

Y.N.

Notre opinion

Un séisme dangereux pour un parti déjà très malmené

Christian Carpentier

ÉDITORIALISTE

Inculpé ne rime pas forcément avec culpabilité. On laissera donc le bénéfice du doute et de la bonne foi à Joëlle Milquet, qui a tiré sa révérence ce lundi. On soulignera simplement le panache et la probité de son geste, qui met à l'abri du trouble un département de l'enseignement déjà assez

chahuté comme ça. Que peuvent réellement faire les membres d'un cabinet ministériel ? C'est pour n'avoir jamais clarifié ce délicat problème pourtant connu de

longue date qu'un ténor incontestable de la vie politique est aujourd'hui forcé de faire un pas de côté.

Mais en accomplissant ce geste aussi indispensable que retentissant, Joëlle Milquet ne laisse pas seulement l'école orpheline. Elle accentue aussi la plongée de son parti, le cdH, dans une crise existentielle dont nul ne connaît l'issue. Sans cesse en recul dans les élections comme dans les sondages, il n'a jamais vraiment réussi sa mue ni son ouverture à une population

multiculturelle. À Bruxelles, il est désormais le cinquième

parti, en Wallonie, le troisième. Il est même talonné par le PTB dans la capitale fédérale, région au sein de laquelle il ne dispose plus d'aucun ténor de poids pour succéder à sa patronne, aujourd'hui forcée de s'effacer.

À deux ans et demi des élections communales, il devient urgent pour le président Lutgen d'inverser profondément la tendance. Pas seulement en sortant de son chapeau la personnalité capable de diriger ce paquebot susceptible qu'est l'école, redorant au passage le blason des siens. Plus encore en clarifiant sans tarder la ré-

ponse à une question cruciale : à quoi sert encore le cdH ? ●

Éclairage

Ce que la Justice lui reproche vraiment

« Une audition classique dont j'étais demandeuse depuis un an et demi pour démentir les allégations que je subis depuis deux ans ».

C'est ainsi que Joëlle Milquet avait qualifié, par la voix de son avocat, la (très) longue audition qu'elle avait eue à subir, le 16 février dernier.

Ébruitée le lendemain seulement, elle avait été menée par Frédéric Lugentz, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles. Il l'avait cueillie dès l'aube pour ne la relâcher qu'au milieu de la nuit. Mais pourquoi lui ? Uniquement en raison du statut ministériel de la ministre de l'Enseignement, qui requiert une procédure particulière, bétonnée dans la Constitution.

Les faits dont elle est suscep-

tée, et qui ont finalement conduit à l'annonce de son inculpation, ne sont pourtant pas liés à son mandat actuel. Ils remontent à novembre 2013, lorsqu'elle était en charge de l'Intérieur au niveau fédéral.

8 ENGAGEMENTS CURIEUX

On était alors à quelques mois du retour aux urnes du 25 mai 2014. Et l'hebdomadaire *Le Vif* ne tardera pas à révéler qu'en cette période peu anodine, elle

avait engagé dans son cabinet une fournée de huit personnes au profil très particulier. Selon le magazine, tous étaient bruxellois et d'origine marocaine, turque ou congolaise. Une majorité était de surcroît des élus locaux à Bruxelles, Anderlecht, Molenbeek ou Saint-Josse. Bref, des gens très bien implantés localement dans des communes à forte densité de population immigrée, à six mois d'un retour aux urnes important, et engagés au service de la chef de file du cdH dans la capitale fédérale.

Ils auraient d'ailleurs joué un

rôle non négligeable dans la campagne de Joëlle Milquet, multipliant les événements porteurs, les présences de ter-

Dans quelques jours, le conseiller qui l'a inculpée s'en ira à la Cour de cassation

rain et les distributions de tracts de leur employeur. L'un d'eux aurait par exemple organisé une grande soirée célébrant les 50 ans de l'immigration turque, en présence de Joëlle Milquet et du (très) contesté président Erdogan. Le cabinet aurait servi au moins en partie à la préparation de l'événement.

Dès le départ, Joëlle Milquet s'était défendue de toute pratique illicite, indiquant que tous les cabinets fonctionnaient de la sorte. Leur profil de fonction spécifiait en outre que tout cela devait se faire sur leurs congés. La Justice est d'un autre avis, estimant que les candidats ne peuvent s'appuyer sur leurs collaborateurs pour mener campagne.

Curieusement pourtant, elle n'a pas retenu la prévention

d'emplois fictifs, lors de son inculpation. Elle y a préféré celle, plus complexe mais aussi plus ambiguë, de prise illégale d'intérêt. En clair : d'avoir fait primer son propre intérêt électoral sur l'intérêt collectif lors de l'engagement par son cabinet de ces personnes. Une prévention sulfureuse, dans laquelle seule l'intention suffit à commettre l'infraction, rendant plus facile la charge de la preuve pour le parquet.

DEVOIRS COMPLÉMENTAIRES

Dans un premier temps, cette même justice se contentera d'une simple information judiciaire. Elle montera ensuite crescendo, avec une mise à l'instruction fin janvier 2015, des perquisitions en mai puis la longue audition que l'on sait à la mi-février. Pour terminer par un courrier officiel d'inculpation. Curieusement, le conseiller Lugentz a décidé de le lui envoyer alors que l'instruction n'est pas terminée. Il reste des devoirs complémentaires à effectuer, à la demande de ses avocats. Mais lui-même ne les pilotera pas : dans quelques jours, il s'en ira à la Cour de cassation où il vient de bénéficier d'une promotion... ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Son parti la soutient mais..

Son retour ne sera guère aisé

C'est un Benoît Lutgen visiblement ému qui a pris la parole entouré des caciques du parti, hier midi à Namur. Il faut dire que même si leurs liens s'étaient distendus, le Bastognard n'a pas oublié que c'est elle qui l'avait propulsé secrétaire général du parti, puis ministre et enfin président.

Au nom des siens, il s'est donc dit « *particulièrement attristé* », multipliant les « *Joëlle* » dans le texte, et rendant hommage à celle dont ils connaissent

« *depuis toujours le souci de la bonne gouvernance et la parfaite intégrité* » qui, en démissionnant, « *montre une nouvelle fois sa stature de femme d'État* ». Bref, « *dans ces moments particulièrement difficiles et injustes pour elle et douloureux pour ses proches, le cdH entend lui témoigner toute son affection et sa confiance en l'avenir* ».

Tous savent pourtant que cet

avenir ne sera guère évident, en politique. Tout dépendra des suites judiciaires du dossier. La Chambre acceptera-t-elle, au terme de l'instruction, de la renvoyer devant la cour d'appel, seule compétente pour juger d'un ministre en exercice ? Condamnée, elle n'aurait d'autre choix que de faire une croix définitive sur sa carrière de premier plan. Mais même blanchie, son retour à l'avant-scène ne sera

pas une sinécure.

CONTESTÉE

C'est que son étoile avait sérieusement pâli. Depuis la campagne précédente et la catastrophique gestion des vols de nuit la contestation de sa légitimité n'avait cessé de grandir. Et sa mise à l'écart forcée pourrait, dès demain, aiguïser plus d'un appétit... ●

CH. C.

Elle a multiplié les couacs

Un an d'un enfer pavé de dauphins

La politique, ce sont des cycles. Et celui de ces derniers mois aura été particulièrement négatif, pour Joëlle Milquet. La fin d'année scolaire passée avait été marquée par l'in vraisemblable couac sur le vol et la divulgation de plusieurs séries de questions d'examens. L'affaire concernait le secondaire et avait placé des milliers d'étudiants sous la menace de l'annulation pure et simple de leur session.

La même année avait pourtant déjà été marquée par une autre polémique : celle de ces fameux « cours de rien ». Elle était née de l'annulation par le Cour constitutionnelle de l'obligation de suivre un cours de religion ou de morale. Pourtant prévisible en raison d'un arrêt identique déjà rendu en Flandre, la décision n'avait pas été anticipée. Elle plongera rapidement le gouvernement Demotte dans une guerre idéologique croyants-

laïques, laissant coi plus d'un parent et d'un enseignant concernés.

SAFE ROOMS DES ÉCOLES

Les suites des attentats de Paris de novembre dernier vont rapidement la placer sous une autre forme de controverse. Alors que le fédéral tentait d'atténuer les effets du placement de Bruxelles en niveau 4, Joëlle Milquet avait elle-même évoqué de possibles menaces planant sur les écoles, alors qu'il n'en était rien. Cela avait débouché sur l'obligation de les fermer durant 48 heures puis de les mettre sous haute protection, sur fond de gigantesque cafouillage entre niveaux de pouvoir.

Pour ne rien arranger à l'affaire, la ministre enverra aux écoles une circulaire « secrète » rapidement ébruitée. Au milieu de judicieux conseils pour protéger au mieux les établissements, elle y suggérait

de créer des « safe rooms ». Ces sortes de bunkers sécurisés seraient destinés à servir de position de repli aux enfants et à leurs enseignants en cas d'attaque terroriste. En radio, elle ponctuera le tout en se laissant aller à parler d'« hystérie mortifère » des terroristes, qui battra sur les réseaux sociaux le précédent record qu'elle détenait avec les « C'est Joëlle », moquant sa manie de revendiquer la maternité de tout.

SUICIDES COLLECTIFS

Plus récemment, c'est un supposé manque d'empathie envers les adolescents frappés par une vague de suicides collectifs qui la heurtera de plein fouet. Quelques jours plus tard, la possible fermeture du petit théâtre de Toone faute de subsides la placera de nouveau sous les feux de l'actualité, la forçant à faire marche arrière.

Ajoutez à cela une catastrophique prestation dans l'émission « Au tableau » de la RTBF encore à diffuser. Face à des enfants bien décidés à la piéger par un quiz sans pitié, elle soutiendra mordicus que le dauphin n'est pas un mammifère mais un poisson, remettant en cause avec mauvaise foi les corrections d'autres de ses erreurs...

En toile de fond, d'autres couacs continueront à circuler. Comme ce plaidoyer pour « des accommodements raisonnables » en faveur de femmes voilées dans les piscines bruxelloises, qui avait déchiré la précédente campagne électorale. Ou cette polémique sur les vols de nuit à Bruxelles. La matière était gérée par Melchior Wathelet sur lequel elle avait la tutelle. Elle n'hésitera pourtant pas à le mettre seul en cause, au soir des élections perdues dans la capitale. ●

CHRISTIAN CARPENTIER